

Les comités locaux harponnent des bolincheurs



Deux comités locaux des pêches et des ligneurs tirent à boulets rouges sur des pêches «scandaleuses» pratiquées par des bolincheurs. Le torchon brûle chez les pêcheurs.

Au moins deux tonnes de dorades roses illégalement pêchées en baie de Douarnenez par un bolincheur puis revendus, hors criée, à un mareyeur et c'est la goutte d'eau qui fait déborder le vase. Hier matin, les comités des pêches de Douarnenez et d'Audierne ainsi que l'association des pêcheurs ligneurs du secteur ont tapé du poing sur la table. En ligne de mire: «Des pratiques scandaleuses et illégales».

«Une pêche illégale»

L'origine de cette affaire remonte à la nuit du 24 au 25 février. Bruno Claquin, pêcheur et président du comité des pêches de Douarnenez, apprend que des dorades roses ont été débarquées et vendues à Douarnenez. Les poissons ont été pêchés par le Face à la mer, bolincheur (équipé d'un filet tournant et spécialisé dans la sardine et le maquereau) de l'armement bigouden Océane. Coup de colère car la dorade est totalement interdite à la pêche du fait de la fragilité du stock. Seules des «prises accidentelles et non ciblées» sont possibles. L'Unité littoral des affaires maritimes (Ulam) du Guilvinec a été saisie.

Enquête en cours

«L'enquête est en cours», confirmait, hier, Xavier Prud'hon de l'Ulam, parlant de «très fortes présomptions pour au moins deux tonnes de dorades illégalement pêchées». Une autre enquête est «également ouverte pour du bar, illégalement pêché le lendemain par le même bateau mais pas le même patron». Le procès-verbal doit être «établi dans les jours qui viennent et cette infraction peut déboucher sur des peines administratives et pénales pour le contrevenant». De même, et toujours selon Xavier Prud'hon, «le mareyeur peut également être condamné pour achat de poissons illégalement pêchés».

«Accords bafoués»

Pour les ligneurs de Bretagne, cette affaire de dorade est une affaire de trop. «Les accords de cohabitation sont toujours bafoués par les bolincheurs et ne servent que d'alibi à quelques opérateurs dénués de conscience morale et préoccupés de leur seul profit immédiat», s'insurgent Bruno Claquin, Gwenaël Pennarun (président des pêcheurs ligneurs) et Roland Gargadennec, président du comité des pêches d'Audierne. «Dans cette histoire, on ne lâchera pas!», préviennent-ils.

Problème de fond

Car au-delà de cette affaire de «flagrant délit» se pose un problème de fond. «Tous les bolincheurs ne sont pas condamnables mais certains détournent le règlement et pratiquent une pêche délibérément ciblée sur le bar ou la dorade», martèlent les responsables des comités locaux. Et de noter que «les captures observées ces dernières semaines se chiffrent en centaines de tonnes pour les dorades et le bar. Difficile d'imaginer que de telles quantités puissent être des captures accidentelles». Les ligneurs et les comités des pêches «veulent des sanctions exemplaires» à l'encontre de ceux qui ne respectent pas les règles: «Les bolincheurs doivent faire le ménage chez eux». Une affaire à suivre. Dans le monde de la pêche, les ligneurs se sentent peut-être «plus petits et moins puissants que les bolincheurs». Mais ils rappellent aussi que David a déjà fait plier Goliath.